

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

OBJET : Culture : AIX QUI ? et ECHOOOO : Convention de partenariat 2025

N°20250121-03

Rapporteur : Mme Cathy Pichet

Annexe : Convention de partenariat

Synthèse et exposé des motifs

Les deux associations « Echoooo » et « Aix qui ? » organisent des concerts en partenariat avec la ville de Guillestre depuis plusieurs années.

Les concerts organisés sont de qualité, à des prix accessibles et attractifs et drainent un public régulier (en 2024 : + 500 personnes à chacun des deux concerts).

Il est souligné l'importance d'avoir une culture de proximité et donc tout l'intérêt de reconduire ces concerts en 2024.

Dans ce cadre, une convention de partenariat entre la commune de Guillestre, les associations « Echoooo » et « Aix qui ? » fixe les modalités d'organisation d'un concert qui se déroulera à la salle du Queyron à l'automne 2025.

Il est notamment stipulé que la ville s'engage à voter une subvention de 8 000 € permettant d'organiser le concert d'automne.

Il est proposé de valider cette convention et le montant de la subvention, tel est l'objet de cette délibération.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de maintenir une offre culturelle sur la commune de Guillestre ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU les inscriptions budgétaires du budget 2025 ;

VU l'avis du Bureau municipal du 20 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC UNE ABSTENTION

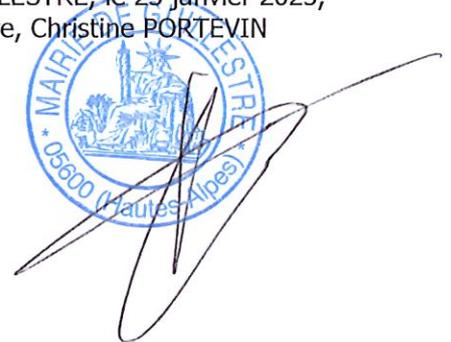
- **M. DEJY Guillaume**

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente ;
- **VOTE** une subvention de 8 000 € pour l'organisation du concert d'automne 2025 ;
- **INSCRIT** cette somme au budget, service « animation et communication » 2025, sur l'article 65748 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention entre les deux associations « Echoooo » et « Aix qui ? », et tous actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025
Publié le : 23 janvier 2025

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Guillestre, Hautes-Alpes. The stamp contains the text "MAIRIE DE GUILLESTRE" at the top, "05600" at the bottom, and "Hautes-Alpes" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.